

REÇU

le

15 DEC. 2015

D.2015.12.09.8.9

1/5

PREFECTURE de la Hte-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 - INVESTISSEMENTS METRO

**8.9 - EXTENSION DES GARAGES ATELIERS DU METRO - Phase 2 - Gros œuvre -
Avenant n° 1 au marché n° W 2014 11958 M conclu avec l'entreprise Thomas et
Danizan : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.09.24.9.1 du 24 septembre 2014, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise Thomas et Danizan, le marché n° W 2014 11958 M, pour un montant de 664 921,48 € HT, pour les travaux du Lot 2 : Installations de chantier – Installations provisoires – Gros œuvre dans le cadre de la phase 2 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n° 1 a pour objet de contractualiser la modification des délais d'exécution du marché et d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires suivantes :

- Modification des regards en béton scellés dans la dalle de l'atelier,
- Fourniture et pose de goujons de jonction entre la voie et le bâtiment,
- Démolitions de la dalle des sanitaires existants,
- Relevé géomètre de l'ensemble des éléments insérés dans la dalle béton, avant coulage,
- Dépose de la clôture bardée mise en place par le lot 1 voirie et réseaux divers,
- Fourniture et pose de graviers entre les voies,
- Fourniture et pose de 16 fourreaux pour l'alimentation électrique des nouvelles voies.
- Déménagements des locaux roues et mezzanine
- Réalisation de saignées dans le dallage
- Modification de trottoir local soudure existant

Modification des délais d'exécution

Délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux de la phase 2, le délai global est prolongé jusqu'au 20/11/2015.

Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Prestations complémentaires

Modification des regards en béton scellés dans la dalle de l'atelier

Dans le marché initial, il était prévu la mise en place de regards 30x30cm afin de permettre l'alimentation des colonnes de vérins (16 unités).

Non appropriés, ces ouvrages ont dû être agrandis (taille triplée) pour correspondre aux besoins de l'industriel.

Ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire 4 526,79 € HT.

Fourniture et pose de goujons de jonction entre la voie et le bâtiment

Entre le béton de voie réalisé par le lot 13 et la dalle de l'atelier, il a été nécessaire de placer des goujons. Ces pièces métalliques empêchent tout mouvement différentiel entre ces ouvrages.

Cette prestation, non décrite dans le marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 4 041,33 € HT.

Démolitions de la dalle des sanitaires existants

Pour la réalisation des nouveaux sanitaires au rez de chaussée, il est nécessaire de venir modifier le dallage existant.

Il a notamment été nécessaire de :

- Réaliser des saignées pour faire cheminer les évacuations,
- Réaliser des décaissés pour encastrer les bacs à douche,
- Enlever la chape de mortier existante.

Ces prestations, non décrites dans le marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 775,26 € HT.

Relevé géomètre de l'ensemble des éléments insérés dans la dalle béton, avant coulage

Le dallage de l'atelier comporte de nombreux éléments encastrés dans le béton :

- Ancrages des colonnes de levage,
- Cadres des marbres,
- Regards d'alimentation électrique des colonnes de vérins,
- Ornières de guidage des rames,
- Recentreurs.

En cas de défaut de positionnement de ces éléments avant coulage, il peut être apporté des modifications mais cela génère des retards sensibles mais surtout dégrade un ouvrage qui ne pourra être totalement réparé.

Il a donc été commandé à l'entreprise de faire réaliser un contrôle exhaustif des inserts de la dalle par un géomètre expert.

Cette prestation, non décrite dans le marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 4 212,00 € HT.

Dépose de la clôture bardée mise en place par le lot 1 voirie et réseaux divers

Le lot 1 « voirie et réseaux divers » a mis en place une clôture bardée le long des voies.

La prestation de dépose, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 544,90 € HT.

Fourniture et pose de graviers entre les voies

Entre les 2 nouvelles voies créées, il est nécessaire de placer du gravier.

L'acheminement du matériau est rendu difficile par la présence des voies ; l'entreprise doit utiliser de gros sacs qu'elle achemine avec une grue mobile.

Cela représente environ 120 tonnes de gravier à répartir à la main.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 9 860,29 € HT.

Fourniture et pose de 16 fourreaux pour l'alimentation électrique des nouvelles voies

Pour l'alimentation électrique des nouvelles voies, il est nécessaire de procéder à la mise en place de 16 fourreaux complémentaires de 16 cm de diamètre.

Le cheminement passe par une zone bétonnée qu'il faut piquer puis reconstituer.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 8 996,38 € HT.

Déménagements des locaux roues et mezzanine

Les déplacements de matériels des locaux roues existants vers les locaux roues créés ainsi que l'évacuation de la mezzanine se sont avérés nécessaires.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 4 676,77 € HT.

Réalisation de saignées dans le dallage

Afin de permettre le passage de divers réseaux, le titulaire doit réaliser des saignées dans les dallages existants.

Il est notamment nécessaire de faire cheminer de câblages pour le lot de traction mais aussi de tubes pour l'air comprimé.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 810,29 € HT.

Modification de trottoir local soudure existant

Il doit être placé un bateau sur le trottoir devant le local soudure existant.

En effet, une nouvelle porte doit être placée sur ce local et la différence de niveau entre l'intérieur et l'extérieur doit être corrigée.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 958,09 € HT.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	664 921,48 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	55 402,10 € HT

Montant total du marché (initial + avenant)	720 323,58 € HT
---	-----------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 55 402,10 € HT et le montant initial du marché est porté de 664 921,48 € HT à 720 323,58 € HT soit une augmentation de 8,33 %.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **24 novembre 2015** émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11958 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2014 11958 M conclu avec l'entreprise Thomas et Danizan.

* *
*

- Le Comité Syndical :
 - Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2014 11958 M conclu avec l'entreprise Thomas et Danizan pour un montant de 55 402,10 € HT.

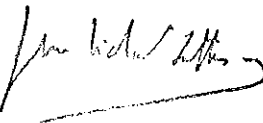
ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

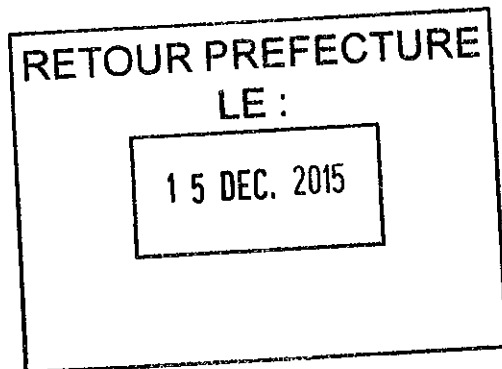
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



EXTENSION DES ATELIERS DU METRO



Travaux phase 2 Extension des ateliers du métro Borderouge

AVENANT N° 1 AU LOT 02 - INSTALLATIONS DE CHANTIER – INSTALLATIONS PRO- VISOIRES – GROS OEUVRE

OCTOBRE 2015

N° MARCHE N° W 2014 11958 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
    		C.BADETS		
		APPROUVE PAR	DATE	
			17/07/2015	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				B

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	C. BADETS	17/07/2015	Création du document
B	S. POGGIALI	19/10/2015	Modification

Article I. Objet de l'avenant n°1

L'avenant n°1 a pour objet de notifier les modifications des délais d'exécution du marché et de décrire les prestations complémentaires au marché initial.

Article II. Délais d'exécution**Délai global :**

Selon le nouveau planning opérationnel, la fin des prestations relatives au délai global est fixée au 20/11/2015.

Article III. Impact financier**Impact financier pour travaux supplémentaires :**

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 02 est complété par les éléments suivants :

Prix nouveaux :

- **Modifications des dimensions des regards en béton scellés dans le dallage de l'atelier afin de permettre la mise en place des alimentations électriques courants forts sur le type de colonne de levage mis en place par le lot 11 « Equipements des ateliers »**

Montant : 4 526,79 euros HT .

- **Fourniture et pose de goujons permettant d'éviter un différentiel d'altimétrie entre les voies VA24 et 25 et le dallage.**

Montant : 4 041,33 € HT.

- **- Réalisation de tranchées dans le dallage des sanitaires existants du rdc afin de permettre au lot 09 de mettre en place les réseaux d'évacuations d'eaux usées et d'eaux pluviales.**
- Dépose de la chape de mortier existante située dans les sanitaires du rdc afin de permettre la mise en place du nouveau revêtement de sol (carrelage).
- Réalisation de deux décaissés dans le dallage existant afin de permettre la mise en place de bacs à douches extra plat pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite (douche vestaire femme rdc et douche PMR du 1^{er} étage)

Montant : 5 775,26 € HT.

- **Réalisation d'un relevé géomètre de l'ensemble des éléments encastrés dans le dallage avant le coulage de ce dernier.**

Montant : 4 212,00 € HT.

- **Mise en place de fourreaux et réalisation d'un regard complémentaire dans le dallage de l'atelier existant afin de permettre le dévoiement de câbles courants forts, courants faibles et systèmes. Ces derniers sont situés sur un chemin de câble fixé sur les lisses intermédiaires de la charpente métallique qui doivent être déposées dans le cadre du chantier afin de permettre de libérer le passage pour assurer une bonne circulation dans l'atelier.**

Montant : 3 359,83 € HT.

- **Dépose de la clôture bardée mise en place par le lot 01 séparant la zone voie sous tension de la zone clos et indépendante.**

Montant : 5 544,90 € HT.

- **Fourniture et pose de graves roulées 20/40 sur une épaisseur de 15cm entre les voies VA24 et VA 25.**

Montant : 9 860,29€ HT.

- **Fourniture et pose de 16 fourreaux diamètre 160 mm sous la nouvelle voie VA 24 permettant le passage des câbles tractions entre la chambre située contre le poste de redressement et les futurs caniveaux des voies.**

Montant : 8 996,38 € HT.

- **Déménagements des équipements et machines de l'atelier roue existant vers l'extension**

Montant : 1 012,01 € HT.

- **Modification trottoir local soudure existant**

Montant : 1 958,09 € HT.

- **Reprise du dallage local roue pour passage canalisation air comprimé**

Montant : 674,54 € HT.

- **Déménagement de la mezzanine**

Montant : 3 664,76 € HT.

- **Réalisation de saignées dans dallage pour le lot 12**

Montant : 1 775,92 € HT.

Compte tenu des éléments indiqués ci-dessus, le nouveau montant du marché est de 720 323,58 euros HT soit une augmentation de 55 402,10 € HT.

Article IV. Renonciation

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur tout motif antérieur à celui-ci..

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur